

# Le Télégramme

## Viols sur mineur.

### Le beau-père condamné à dix ans de prison

15 mars 2012

Un homme, âgé de 32ans, était jugé à huis clos, mardi et hier, devant la cour d'assises du Morbihan, à Vannes, pour viols et agressions sexuelles commis sur un mineur de moins de 15 ans. Les faits se sont déroulés de 2007 à 2010, dans la région de Pontivy. La victime, aujourd'hui âgée de 9 ans, était le fils que l'épouse de l'accusé avait eu d'une première union. C'est le témoignage des parents d'un copain, auprès duquel le garçon s'était confié, qui avait permis de révéler les faits. «Mon client a toujours reconnu les faits», a fait valoir l'avocat de l'accusé, Me Anaïg Le Noan, en mettant en avant «une enfance extrêmement difficile». Souffrant d'un handicap physique depuis sa naissance (hydrocéphalie) et hospitalisé à plusieurs reprises entre 5 et 8 ans, l'homme aurait lui-même été violé à l'âge de 10 ans. Le ministère public avait requis douzeans d'emprisonnement. Le beau-père a finalement été condamné à dix ans de prison, assortis de l'obligation de se soigner pendant huitans.

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/morbihan/viols-sur-mineur-le-beau-pere-condamne-a-dix-ans-de-prison-15-03-2012-1633239.php?xtor=RSS-52>